



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

**AVIS PUBLIC**

**AVIS DE PROMULGATION DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 725**

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

Lors de la session extraordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 8 décembre 2025 le règlement suivant a été adopté, à savoir :

**Règlement n° 725 – RÈGLEMENT NUMÉRO 725 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION  
DES TAXES, PERMIS ET COMPENSATIONS POUR  
L'ANNÉE 2026**

L'original de ce règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville, 5655 route 112, Ascot Corner, Québec où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

**QUE** ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

---

DONNÉ à ..... Ascot Corner ..... ce ... 11<sup>e</sup> ... jour de décembre .....  
de l'an deux mille vingt cinq.

Directeur général et greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné (e), Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la Municipalité, endroits désignés par le Conseil, le 11 décembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce 11<sup>e</sup> jour de décembre 2025.

Directeur général et greffier-trésorier